

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 138 (1993)
Heft: 12

Artikel: Entretien avec...le divisionnaire Louis Geiger, chef d'état-major de l'instruction opérative
Autor: Weck, Hervé de / Geiger, Louis
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-345358>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 08.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Entretien avec... le divisionnaire Louis Geiger, chef d'état-major de l'instruction opérative

Revue Militaire Suisse: Si l'on comprend aisément ce que font les sous-chefs d'état-major «Front», «Planification», «Logistique» ou «Renseignement», il n'en va pas de même pour votre rôle et vos missions. Que faut-il entendre par «Instruction opérative?»

L. G.: Le chef d'état-major de l'instruction opérative (CEMIO) est responsable de la formation, non seulement à l'échelon opératif mais aussi dans le domaine des questions stratégiques importantes pour notre politique de sécurité. Dans le cadre de sa mission, il propose aux organes directeurs du Département militaire fédéral une planification systématique de la matière à instruire, ainsi que les objectifs, les niveaux de formation et les personnes concernées par cette instruction. En outre, il appuie le Chancelier de la Confédération pour l'instruction stratégique des organes civils de l'Etat fédéral.

Le fait d'avoir choisi la forme du séminaire pour ce type de formation s'est avéré efficace et rentable, surtout lorsque l'on doit interpellier les participants et les faire réfléchir. Un exercice d'état-major, qui vise à former mais aussi à tester, ressemble à de la «gymnastique aux agès».

La préparation, l'exécution et l'évaluation de cette formation constituent les pierres angulaires de la mission du CEMIO. Ces activités impliquent de nombreux contacts avec les militaires et les personnes chargées de la politique de sécurité, tant en Suisse qu'à l'étranger. C'est pourquoi le CEMIO s'occupe encore

- de la réception de délégations étrangères venant en Suisse;
- de visites chez des partenaires étrangers;
- d'études et de prises de position dans le domaine de la politique de sécurité à l'intention du Conseil fédéral, du chef du Département militaire fédéral, du chef de l'état-major général etc.;
- de collaboration avec les autorités et les organes qui s'occupent également de politique de sécurité et de défense générale;
- de travaux au sein de différentes commissions fédérales.

RMS: Dans le cadre de la réforme «DMF'95», garderez-vous les mêmes tâches?

L. G.: Les tâches relatives à l'instruction ne changeront pas; les structures de l'organisation sont encore en chantier.

RMS: Comment concevez-vous les bases d'un exercice opératif ou de défense générale? S'agit-il d'un travail pluridisciplinaire?

L. G.: Des chefs de projet élaborent des concepts touchant à la thématique, au scénario, à la structure de l'exercice ainsi qu'aux problèmes de méthode. Le CEMIO influence, dirige les efforts et porte la responsabilité de ces concepts et des documents qui en résultent. Il est d'une importance primordiale que les bases de l'exercice, dans tous les domaines, soient absolument cohérentes. L'actualité et la plausibilité du scénario doivent être particulièrement soignées.

RMS: Nos officiers, parfois, les médias et le public en tout cas, comprennent mal la nécessité des grands exercices opératifs ou de défense générale. Pouvez-vous la leur expliquer?

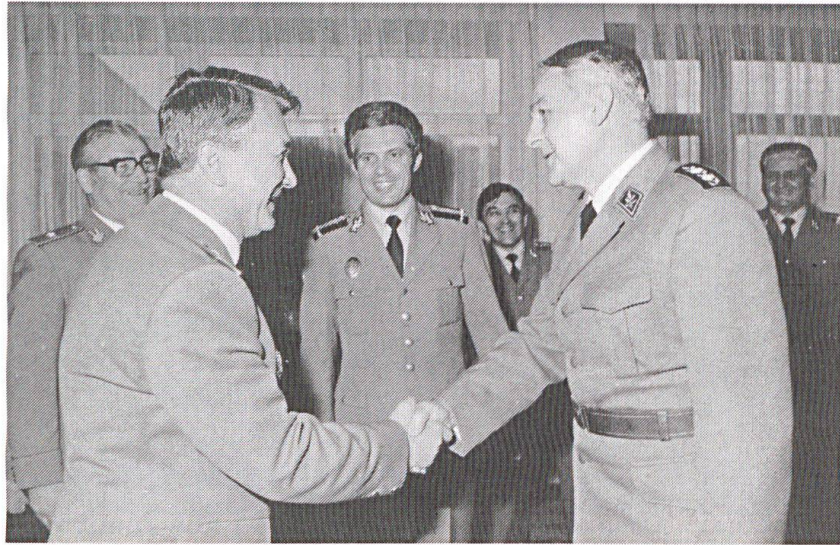
L. G.: L'action stratégique et opérative exige apprentissage et exercice, comme toute autre activité de conduite dans notre armée, ceci d'autant plus que, dans la période actuelle, les domaines couverts par la sécurité sont multiples, parfois flous et toujours en constante évolution. Dans un tel contexte, une pensée

et une doctrine cohérentes mais flexibles, une planification approfondie s'avèrent indispensables. La pensée et l'action doivent aussi être entraînées!

Le nombre de participants à ces exercices reste limité; en revanche, les matières traitées sont incontestablement très importantes et elles intéressent le public et les médias, surtout lorsque de nouveaux scénarios font leur apparition. A ce sujet, il convient de rappeler que l'armée n'a pas besoin d'un ennemi potentiel, puisqu'elle a un mandat de sécurité qui justifie pleinement, à lui seul, son existence et sa nécessité.

RMS: Comment ces exercices sont-ils évalués?

L. G.: Chacun d'eux est évalué. Les constatations, les conclusions, les propositions de changements, voire de réformes sont transmises avec les résultats, directement aux organes directeurs du Dépar-



A Bucarest, le divisionnaire Louis Geiger est salué par le chef de l'état-major général roumain...

tement militaire fédéral. Jusqu'à présent, nos demandes ont pratiquement toujours été acceptées et ont pu être mises en pratique, tant au niveau du DMF que de la troupe.

RMS: A quels genres de menaces les états-majors qui étaient impliqués dans les exercices que vous avez dirigés en 1993 devaient-ils faire face?

L. G.: Il faut rappeler que l'exercice d'état-major d'armée de 1993 a été supprimé et remplacé par des travaux permettant la réalisation du projet «Armée 95».

Des scénarios modernes ont été élaborés lors de trois exercices d'état-major de corps d'armée: la nouvelle donne politique internationale, le racisme et la haine contre les étrangers, la brutalité et le terrorisme, les vols d'armes à grande échelle, les conflits ethniques sont des thèmes d'actualité dans les médias; ils sont donc à la base de nos scénarios, car de tels événements pourraient fort bien déborder jusque chez nous.

RMS: La suppression des manœuvres de corps d'armée entraîne-t-elle des inconvénients dans le domaine opératif?

L. G.: Ces exercices font partie de l'échelon tactique; le domaine opératif n'est



...En conversation avec le ministre roumain de la Défense.



A Berne, en compagnie de l'amiral Kein de Norvège.

pas concerné, car l'on y exerce un échelon inférieur.

RMS: Quels changements y aura-t-il dans les systèmes de conduite de l'armée 95 par rapport à la situation actuelle?

L. G.: Comme notions-clés, j'aimerais citer la modernisation, la flexibilité et la réduction. Les modifications fondamentales toucheront spécialement les «redondances» de notre système de conduite, en supprimant les multiples solutions de rechange. Par exemple, le PC E des corps d'armée va probablement disparaître. Par contre, chaque état-major d'unité d'armée comprendra un groupe chargé de l'instruction.

RMS: Quel est votre rôle dans l'élaboration des règlements les plus importants de l'armée 95 relatifs à la conduite opérative et à la conduite tactique?

L. G.: Collaboration dans le cadre de la *Conduite opérative 95* et des prises de position concernant la *Con-*

duite des troupes 95. Le CEMIO détermine les méthodes qui permettront d'atteindre ce qui est prescrit par les règlements. Il n'est pas un créateur de doctrine.

RMS: Vos collaborateurs et vous-même, entretenez-vous des contacts étroits avec vos homologues étrangers? Suivez-vous les colloques, les rencontres internationales, par exemple le colloque, en avril dernier, de l'Union de l'Europe occidentale consacré à la menace que représente la prolifération des missiles? Que vous apportent-ils?

L. G.: Il va de soi que nous entretenons à notre niveau des relations avec les cadres supérieurs d'autres armées. Nous accueillons des délégations étrangères de la même façon que nous sommes accueillis dans d'autres pays. En outre, nous procédons à des échanges intensifs d'idées et de points de vue. Avec les bouleversements à grande échelle des structures qui existaient à l'époque de la

guerre froide, de tels échanges sont devenus plus faciles, mais aussi beaucoup plus importants, puisque les situations de crise se multiplient. En cas de divergences d'opinion, ces contacts apportent sans aucun doute une meilleure compréhension: dans tous les cas, ils rendent la communication plus efficace.

RMS: A une époque où l'on parle beaucoup de défense européenne, d'unité européenne dans le domaine militaire, la Suisse doit-elle continuer à vouloir être un «Sonderfall»?

L. G.: Ainsi formulée, la question contient implicitement une affirmation qui est fautive. Force est en effet de constater que la future architecture de la sécurité européenne n'est claire pour personne. Actuellement, on peut même dire que les politiciens ne sont pas encore parvenus à s'accorder sur ce sujet. Notre gouvernement dispose donc toujours de plusieurs options.

RMS: Peut-on prétendre que la neutralité est une conception périmée?

L. G.: Je dois répondre «non» à une telle question. La neutralité est un instrument et pas un dogme; elle est susceptible d'évoluer. A l'heure actuelle, elle n'est pas forcément une priorité majeure, mais le Conseil fédéral s'en occupe et définit en fonction du contexte stratégique ce qu'il faut comprendre par neutralité.

(Propos recueillis par le colonel Hervé de Weck)